

PREROGATIVES PROFESSIONNELLES ET ANIMATIONS A L'EPGV

DOMAINES D'INTERVENTION	DIPLOMES	PREROGATIVES PROFESSIONNELLES	LIMITE(S) DES CONDITIONS D'EXERCICE	ANIMATIONS EPGV
« ACTIVITE PHYSIQUE POUR TOUS »	BPJEPS APT / BEES APT DEUG STAPS OU L2 STAPS BE AM EPS (BE D'AIDE MONITEUR EN EPS) ; BE EPS	Encadrement et animation auprès de tous publics des activités physiques ou sportives dans une perspective de découverte, de développement et de maintien des capacités physiques individuelles, à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. Encadrement des activités physiques ou sportives dans tout établissement.	A l'exclusion de toute activité d'entraînement ou d'approfondissement d'une discipline sportive à visée compétitive.	TOUS PUBLICS MILIEU EN SALLE OU EXTERIEUR
« ACTIVITES DE LA FORME »	BPJEPS AGFF <u>MENTION FORME EN COURS COLLECTIF</u> BEES METIERS DE LA FORME DEUST « METIERS DE LA FORME ». LICENCE PROFESSIONNELLE « ACTIVITES SPORTIVES, OPTION REMISE EN FORME ET LOISIRS SPORTIFS ASSOCIES : RESPONSABLE D'EQUIPE DE PROJETS LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES SPORTIVES, SPECIALITE « METIERS DE LA FORME »	- Enseignement des méthodes et techniques visant à entretenir et améliorer la condition physique - Conduite de séances de préparation physique sportive. Encadrement pour tous publics d'activités physiques dans le secteur des métiers de la forme.	 Toute activité physique des métiers de la forme liée au développement et à l'entretien du bien-être et de la santé.	TOUS PUBLICS, PRINCIPALEMENT ADULTES MILIEU EN SALLE
« ACTIVITES ADAPTEES AUX SENIORS »	DEUST « PRATIQUE ET GESTION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR LES PUBLICS SENIORS » Licence professionnelle « SANTE, OPTION VIEILLISSEMENT ET ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEE »S	Encadrement des activités physiques ou sportives de publics seniors.	Toute activité sportive adaptée à la prévention du vieillissement, visant à entretenir et améliorer la condition physique des publics seniors.	PUBLICS SENIORS MILIEU EN SALLE OU EXTERIEUR
« GYMNASTIQUE HYGIENIQUE D'ENTRETIEN OU PREVENTIVE »	Diplôme de masseur-kinésithérapeute.	Encadrement de la pratique de la gymnastique hygiénique d'entretien ou préventive dans les établissements d'activités physiques et sportives déclarés.	Dans le respect de la législation et de la déontologie de la kinésithérapie ».	TOUS PUBLICS MILIEU EN SALLE
« SPORTS COLLECTIFS »	BPJEPS Activités Sports Collectifs	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive en sports collectifs.	Tous les sports collectifs + une spécialisation d'entraînement suivant la mention : basket-ball, handball, football, hockey sur gazon, Rugby à 13, rugby à 15, volley-ball	TOUS PUBLICS TERRAINS DE SPORT
« ACTIVITES DE	BPJEPS Activités de la	Animateur, guide intervenant dans la valorisation de	PAS DE DELIVRANCE DE CARTE PROFESSIONNELLE	TOUS PUBLICS

<p>LA RANDONNEE »</p>	<p>randonnée</p>	<p>sites et itinéraires autour d'un patrimoine à l'aide de trois supports techniques : randonnée pédestre, randonnée cycliste et orientation.</p>	<p>Randonnées pédestres situées hors zones de montagne et hors environnement spécifique. Toute randonnée cycliste supérieure au niveau bleu (FFC ; FFCT)</p>	<p>MILIEU EXTERIEUR</p>
<p>« ACTIVITES DE MOYENNE MONTAGNE »</p>	<p>Diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne (AMM)</p>	<p>Conduite et encadrement de personnes en espace rural montagnard ainsi que sur des terrains enneigés faciles, vallonnés, de type nordique excluant tout accident de terrain et situés en moyenne montagne.</p>	<p>- Prérogatives limitées selon les spécificités de la qualification complémentaire obtenue : « pratique de la moyenne montagne enneigée » « pisteur-secouriste » « moyenne montagne tropicale » « VTT en milieu montagnard » - Valable pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.</p>	<p>TOUS PUBLICS MILIEU MOYENNE MONTAGNE</p>
<p>« ACTIVITES AQUATIQUES »</p>	<p>BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation) ----- BPJEPS Activités Aquatiques</p>	<p>Enseignement des activités de la natation, entraînement à la compétition et surveillance des baignades dans tout lieu de baignade ou établissement de natation. ----- Encadrement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'initiation auprès de tous publics et d'activités aquagym. Surveillance des baignades et des piscines.</p>	<p>Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur, en cours de validité. -----</p>	<p>TOUS PUBLICS MILIEU AQUATIQUE</p>

CQP ALS : CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

<p align="center">« ACTIVITES DE LA FORME »</p>	<p align="center">CQP ALS OPTION AGEE « Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression »</p>	<p>Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des activités gymniques d'entretien et d'expression :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques cardio ; - Renforcement musculaire ; - Techniques douces ; - Activités d'expression. 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'exclusion des cours individuels. - Sans recours à des appareils de musculation ; - Sous réserve de la présentation de l'attestation de suivi du stage quinquennal de recyclage (5 ans) 	<p align="center">TOUS PUBLICS MILIEU EN SALLE OU EXTERIEUR AMENAGE ET SECURISE</p>
<p align="center">« JEUX COLLECTIFS ET D'OPPOSITION »</p>	<p align="center">CQP ALS OPTION JSJO « Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition ».</p>	<p>Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des jeux sportifs et des jeux d'opposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arts et éducation par les activités physiques d'opposition ; - Jeux de raquettes ; - Jeux de ballons, petits et grands terrains. 	<ul style="list-style-type: none"> -A l'exclusion des cours individuels. - A l'exclusion des pratiques compétitives ; - A l'exclusion de la délivrance de niveaux, de ceintures ou de grades ; - Sous réserve de la présentation de l'attestation de suivi du stage quinquennal de recyclage (5 ans) 	<p align="center">TOUS PUBLICS MILIEU EN SALLE OU EXTERIEUR AMENAGE ET SECURISE</p>
<p align="center">« ACTIVITES EXTERIEURES »</p>	<p align="center">CQP ALS OPTION ARPO « Activités de Randonnée de Proximité et d'Orientation ».</p>	<p>Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vélo loisir ; - Randonnée pédestre ; - Roller ; - Orientation. 	<p>Ces activités se caractérisent par un déplacement finalisé avec ou sans engin, à l'exclusion d'engins à moteur et d'animaux montés ou attelés, dans un milieu naturel ou le reproduisant. Les principaux moyens de déplacement sont la marche à pied et le cyclisme (route ou VTT), sur des parcours adaptés aux pratiquants. Ces activités se pratiquent sur des circuits répertoriés d'accès facile et balisés, sur des parcours permettant en permanence un accès facile à un point de secours ou d'alerte. Le titulaire du CQP ALS ne possède pas les prérogatives de balisage des parcours</p> <p align="center">PAS DE DELIVRANCE DE CARTE PROFESSIONNELLE</p>	<p align="center">TOUS PUBLICS MILIEU EN SALLE OU EXTERIEUR DE PROXIMITE</p>

DIPLOME FEDERAL FFEPGV HOMOLOGUE**ARRETE 4 MAI 1995 (DELIVRE JUSQU'AU 27 AOUT 2007)**

« ANIMATIONS EN SALLE »	ANIMATEUR (ENFANTS, ADULTES OU SENIORS)	Animation des activités physiques d'entretien en salle dans une perspective de découverte et de maintien des capacités physiques individuelles.	Dans la limite de 360 h annuelles et de 10h hebdomadaires. Dans les établissements affiliés à la FFEPGV ou agréés par elle. A l'exclusion des activités suivantes : activités faisant appel aux techniques des sports de montagne, ski, escalade, activités aquatiques et subaquatiques, activités nautiques avec embarcation, sports aériens, sports mécaniques, tir à l'arc, tir avec armes à feu, spéléologie, vélo tout terrain sur terrain accidenté, sports équestres, sports de combat, hockey sur glace, musculation avec emploi de charges, haltérophilie.	ENFANTS, ADULTES OU SENIORS MILIEU EN SALLE
------------------------------------	---	---	---	--

**POUR TOUT AUTRE QUALIFICATION DELIVREE EN DEHORS DU MINISTERE DES SPORTS :
SE RENSEIGNER AUPRES DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

LES CERTIFICATIONS NE PRESENTANT PAS DE PREROGATIVES PROFESSIONNELLES COMPATIBLES AVEC NOS ANIMATIONS EPGV

DOMAINES D'INTERVENTION	DIPLOMES	ANIMATIONS EPGV
« ANIMATION DANS LE SECTEUR JEUNESSE »	BAPAAT BASE / BEATEP BPJEPS LTP (Loisirs tous publics)	PAS D'ANIMATION SPORTIVE
« SURVEILLANCE AQUATIQUE »	BNSSA (brevet national de surveillance et de sauvetage aquatique)	AUCUNE ANIMATION AQUATIQUE. <u>SEULEMENT DE LA SURVEILLANCE</u>

SPECIFICITES DU BPJEPS AGFF

MENTIONS DU BPJEPS AGFF	ANCIENNES DENOMINATIONS	PREROGATIVES PROFESSIONNELLES	ANIMATIONS EPGV
« Forme en cours collectifs »	BEEGDA « Brevet d'Etat expression gymnique et disciplines associées » BEAEGF « Brevet d'Etat d'Aptitude à l'Enseignement de la Gymnastique Féminine » BEES option HACUMESE "haltérophilie, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien". BEES option AG « Activité Gymnique » spécialité « Aérobie Sportive »	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités de forme en cours collectif.	TOUS PUBLICS, PRINCIPALEMENT ADULTES MILIEU EN SALLE
« Haltère, musculation et forme sur plateau »	BEACPC « Brevet d'Etat d'Aptitude à l'Enseignement de la Culture Physique et du Culturisme »	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités haltère, musculation et forme sur plateau.	
« Activités gymniques acrobatiques »	BEES option AG « Activité Gymnique » spécialités « Gymnastique Artistique Masculine », « Trampoline », « Tumbling » ou « Acrosport »	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités gymniques acrobatiques.	X
« Activités gymniques d'expression »	BEES option AG « Activité Gymnique » spécialité « Gymnastique Artistique Féminine » ou « Gymnastique Rythmique »	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités gymniques d'expression.	X

RECOMMANDATIONS DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE :
REALISER UN POSITIONNEMENT AFIN D'ANALYSER LES SAVOIRS ACQUIS EN VUE D'OBTENIR CQP ALS OPTION AGEÉ.

L'ANIMATION BENEVOLE A LA FFEPGV

LES ACCOMPAGNATEURS DE RANDONNEE

CONDITIONS DE PRATIQUE					
	MILIEU	DUREE	ORGANISATION	MOYENS TECHNIQUES	NIVEAU DE PRATIQUE
ACCOMPAGNATEUR NIVEAU 1	<p>Chemins répertoriés et sentiers balisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne nécessitant pas de reconnaissance - ne présentant pas de difficulté technique - sans danger manifeste - avec possibilité d'un accès rapide et facile à un point de secours <p>Conditions météorologiques favorables et stables</p>	<p>Maximale un jour (sans nuitée)</p>	<p>Effectif limité à 20 personnes par encadrant</p> <p>Travail de préparation préalable</p> <p>Communiquer à un responsable l'itinéraire précis prévu, l'heure exacte de départ, l'heure prévue de retour (feuille de route).</p> <p>Prendre en compte la réglementation locale usuelle</p> <p>Prévoir une trousse de premiers secours</p> <p>Disposer des moyens de communication permettant de joindre rapidement les secours</p>	<p>Boussole et altimètre non indispensables</p> <p>Parcours ne nécessitant pas de matériel d'alpinisme</p> <p>Equipement individuel adapté (chaussures de marche, vêtements, sac, boisson...)</p>	<p>Randonnées de niveau adapté à la condition physique des pratiquants</p> <p>Dénivelé positif maximal cumulé : 600 m</p>
ACCOMPAGNATEUR NIVEAU 2	<p>Itinéraires répertoriés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessitant une reconnaissance - Ne nécessitant pas de matériel d'alpinisme - Sur terrains variés - Possibilité de courte durée en progression de nuit <p>Conditions météorologiques ne compromettant pas la sécurité des pratiquants</p>	<p>Journée et plus avec possibilité de nuitée à l'extérieur (refuges, camping, ...)</p> <p>-----</p> <p>La mise en place de séjours dans le cadre de la FFEPGV et dans le respect du cahier des charges lié à l'agrément tourisme nécessite la réalisation d'un module de formation intitulé « Organisation de séjours » pour le responsable administratif</p>	<p>Effectif limité à 12 personnes par encadrant et jusqu'à 20 personnes si présence d'un serre file expérimenté possédant le PSC1</p> <p>Cycle de sorties régulières</p> <p>Travail de préparation préalable</p> <p>Communiquer à un responsable l'itinéraire précis prévu, l'heure exacte de départ, l'heure prévue de retour (feuille de route).</p> <p>Prendre en compte la météorologie</p> <p>S'informer de la réglementation locale usuelle</p> <p>Avoir une trousse de premiers secours</p> <p>Disposer des moyens de communication permettant de joindre rapidement les secours</p>	<p>Utilisation de cartes, boussole et altimètre</p> <p>Possibilité d'utilisation du GPS</p> <p>Equipement individuel adapté (chaussures de marche, bâtons, vêtements, sac, boisson...)</p>	<p>Randonnées avec dénivelé, distance, durée, et répétition des efforts adaptés à la condition physique des pratiquants.</p> <p>Prendre en compte les cotations définies par la Fédération Française de Randonnée</p>

LES ACCOMPAGNATEURS DE RANDONNEE

CONDITIONS DE PRATIQUE					
	MILIEU	DUREE	ORGANISATION	MOYENS TECHNIQUES	NIVEAU DE PRATIQUE
ACCOMPAGNATEUR RAQUETTES A NEIGE	<p>En milieu enneigé Moyenne montagne</p> <p>Itinéraire balisé ou facile à suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessitant une reconnaissance - Dénivelé peu important <p>Conditions météorologiques stables en dehors des risques d'avalanche (se référer aux cotations existantes)</p>	<p>Maximale un jour (sans nuitée)</p> <p>Possibilité de séjours sous conditions</p>	<p>Effectif limité à 12 personnes par encadrant</p> <p>Communiquer à un responsable l'itinéraire précis prévu, l'heure exacte de départ, l'heure prévue de retour (feuille de route).</p> <p>Prendre en compte la réglementation locale usuelle.</p> <p>Prévoir une trousse de premiers secours</p> <p>Prévoir un kit de réparation</p> <p>Disposer des moyens de communication permettant de joindre rapidement les secours</p>	<p>Utilisation de cartes, boussole et altimètre</p> <p>Possibilité d'utilisation du GPS</p> <p>Parcours ne nécessitant pas de matériel d'alpinisme</p> <p>Equipement individuel adapté (raquettes, bâtons, vêtements, sac, boisson...)</p> <p>Prévoir une pelle à neige pour le groupe</p>	<p>Sortie avec dénivelé, distance, durée, et efforts adaptés à la condition physique des pratiquants.</p>

ANCIENS CURSUS D'ANIMATEUR

DOMAINES D'INTERVENTION	DIPLOMES	PREROGATIVES D'ANIMATION	LIMITES DES CONDITIONS D'ANIMATION	ANIMATIONS EPGV
« ACTIVITES EXTERIEURES »	ANIMATEUR EPGV (CURSUS 88 UV6) APPN	Animation des activités physiques d'entretien dans une perspective de découverte et de maintien des capacités physiques individuelles dans un milieu naturel reconnu. Animations de différentes activités sous certaines conditions prévues par le GPAF : randonnées, ski alpin ; ski de fond ; raquettes ; promenade cyclotourisme ; promenade VTC, VTT (notions de durée, de projet pédagogique, d'encadrement de groupe, de séjours, de matériel de sécurité)	Dans les établissements affiliés à la FFEPGV ou agréés par elle.	ENFANTS, ADULTES OU SENIORS MILIEU EXTERIEUR
« ACTIVITES AQUATIQUES »	ANIMATEUR EPGV (CURSUS 88 UV 3.5) AQUATIQUE	Animation des activités physiques d'entretien dans une perspective de découverte et de maintien des capacités physiques individuelles.	Dans les établissements affiliés à la FFEPGV ou agréés par elle. Animation réalisée sous la responsabilité d'un BEESAN ou d'un BNSSA Dans un site aménagé d'accès public	ENFANTS, ADULTES OU SENIORS MILIEU AQUATIQUE

**POUR LES CERTIFICATIONS DELIVREES PAR D'AUTRES FEDERATIONS SPORTIVES,
LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE ANALYSERA LA COMPATIBILITE D'ANIMATION AVEC L'EPGV.**

**TRAITEMENT DE DIVERSES SITUATIONS CONCRETES
ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE
CONCERNANT LA PARTICIPATION AU MODULE DE FORMATION « CULTURE FEDERALE »**

LA PERSONNE EST TITULAIRE D'UN DIPLOME INSCRIT DANS LA LISTE DES CERTIFICATIONS RECONNUES PAR LA FFEPGV	LA PERSONNE EST TITULAIRE D'UN DIPLOME NON INSCRIT DANS LA LISTE DES CERTIFICATIONS RECONNUES PAR LA FFEPGV	LA PERSONNE N'EST TITULAIRE D'AUCUN DIPLOME
ANIMATIONS DES ACTIVITES DANS LE CADRE DE SES PREROGATIVES.	POUR TOUT AUTRE QUALIFICATION DELIVREE EN DEHORS DU MINISTERE DES SPORTS : SE RENSEIGNER AUPRES DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	<u>PASSER LE COP ALS</u> - REALISER UN POSITIONNEMENT - OU ELABORER UNE VAE
<i>POUR LES PERSONNES AYANT REALISE LEUR FORMATION INITIALE EN DEHORS D'UN ORGANISME DE FORMATION FFEPGV, LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE DEMANDE QUE CELLES CI PARTICIPENT AU MODULE DE FORMATION INTITULE « <u>CULTURE FEDERALE</u> » AFIN QUE L'ANIMATION CORRESPONDE AUX ATTENTES ET A L'IDENTITE FEDERALE.</i>		

PRECISIONS CONCERNANT LA NOTION D' « ANIMATEUR HABILITE » :

UNE PERSONNE DESIRANT ANIMER A L'EPGV DOIT POSSEDER UN DIPLOME OU UNE CERTIFICATION RECONNUE PAR LA FEDERATION.

INFORMATIONS SUR LES SIGLES UTILISES

APPN : ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

BEES : BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF

BPJEPS : BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

CQP : CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

DEUG : DIPLOME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES

DEUST : DIPLOME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

STAPS : SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

VAE : VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE

BPJEPS AGFF : ACTIVITES GYMNiques DE LA FORME ET DE LA FORCE

CQP ALS : ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

BAPAAT : BREVET D'APTITUDE PROFESSIONNELLE D'ASSISTANT ANIMATEUR

BASE : BREVET D'APTITUDE A L'ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE

BEATEP : BREVET ÉTAT D'ANIMATEUR TECHNICIEN DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA JEUNESSE